

Dix ans d'iniquité envers les adoptants et leurs enfants

1er janvier 2016 - Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) fête ses 10 ans en 2016. Partout au monde, on l'admire pour sa générosité et son impact positif sur les enfants et les familles. Cependant, on passe trop souvent sous silence que le RQAP n'offre pas les mêmes privilèges à tous : les parents adoptants bénéficient de 18 semaines de présence de moins auprès de leurs enfants.

Pourtant, les enfants adoptés ont des besoins spécifiques que n'ont pas les enfants biologiques parce qu'il ont connu une rupture avec leurs parents d'origine. Souvent, ils ont aussi vécu d'autres deuils et séparations, de la négligence ou de la violence avant de rejoindre leur famille définitive. Ce lourd bagage influence la capacité de l'enfant à entrer en relation et à s'attacher aux autres êtres humains. Il est alors indispensable de construire, aussi tôt que possible, une relation d'attachement sécurisée avec sa famille d'adoption pour favoriser sa stabilité psychologique et émotive tout au long de sa vie.

Pour surmonter le défi de l'attachement, le RQAP joue un rôle important. La présence intensive du parent pour répondre aux besoins de l'enfant et partager du temps de qualité avec lui est la meilleure façon de promouvoir un attachement sain. Les experts en adoption recommandent donc que cette période d'approvisionnement et d'adaptation dure au moins un an avant la fréquentation d'un service de garde. Toutefois, la durée actuelle des prestations d'adoption est trop courte pour permettre à bon nombre de parents adoptants de mettre en œuvre cette recommandation importante. La fréquentation hâtive d'un milieu de garde peut alors avoir des conséquences graves pour la dynamique familiale et la santé psychologique d'un enfant adopté; ce dernier pouvant interpréter ce changement comme un nouvel abandon...

Par ailleurs, le fait de prendre en charge un enfant abandonné, bouleversé, voire traumatisé, sollicite des ressources physiques et psychologiques importantes chez les nouveaux adoptants. Ils ne sont donc pas à l'abri des troubles d'adaptation, de l'épuisement et de la dépression suite à l'arrivée de leur enfant même s'ils n'ont pas connu la grossesse et l'accouchement.

Enfin, au-delà des bénéfices pour la qualité de vie des individus adoptés et de leurs familles, l'augmentation de la durée des prestations pour adoption permettrait de générer des économies en soins de santé et de services sociaux pour le Québec sans nuire à l'équilibre budgétaire. En effet, le RQAP est autofinancé, génère des surplus annuellement et dispose de la latitude financière suffisante pour offrir les mêmes prestations que les parents biologiques aux parents adoptants.

Il est temps que les besoins différents des enfants adoptés et de leurs parents soient reconnus. Juridiquement, tous les enfants, peu importe leur origine ou nationalité, sont égaux. Aux yeux du RQAP, ça ne semble pas être le cas. Cela doit changer, car tous les enfants du Québec ont droit à des chances égales en matière de présence parentale pour se développer le mieux possible. Les adoptants ont été suffisamment patients et compréhensifs.

Anne-Marie Morel, présidente de la Fédération des Parents Adoptants du Québec